



Le dispositif "Devoirs faits" : comment ça marche ?

publié le 29/09/2023

« **Devoirs faits** » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à la réalisation par l'élève des devoirs demandés par ses professeurs et à l'acquisition de méthodologie dans le travail personnel.

L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège.

Les heures proposées dans le cadre du dispositif ne suffisent pas toujours à ce que la totalité du travail personnel de l'élève soit réalisé, l'important étant que les élèves acquièrent les outils pour travailler seuls.

Trois ateliers seront proposés selon l'autonomie et les besoins des élèves.

- L'élève devra traiter prioritairement, durant le temps de « devoirs faits » un travail jugé difficile, une leçon non comprise, ou qu'il a du mal à mémoriser. Cela nécessite qu'il emmène le matériel nécessaire.
- L'élève rentre chez lui en sachant ce qu'il lui reste à faire.

Vous trouverez ci-dessous le **planning des plages horaires proposées, ainsi que le coupon réponse à remettre au professeur principal**, le plus rapidement possible car **le nombre de places est limité**.

Cette année, « **Devoirs faits** » commence le **lundi 9 octobre 2023**.

La Direction du Collège

Document joint

 [devoirs_faits_-_rentree_2023](#) (PDF de 121 ko)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.